

Accompagnement des PME/PMI

SG DEVELOPPEMENT

Présentation du dispositif

Saint-Gobain a pour vocation de contribuer au développement économique et à la création d'emplois sur les territoires où sont implantées ses filiales en France, en venant en appui à des entreprises extérieures proches des sites industriels du Groupe.

Ces appuis sont de 2 natures :

- un appui financier : octroi de prêts participatifs (sous certaines conditions). Le prêt octroyé par Saint-Gobain Développement vient généralement en complément de prêts bancaires,
- un appui technique : apport de compétences par des collaborateurs Saint-Gobain dans divers domaines : technique, administratif, gestion, QSE,....

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles à ce dispositif les PME/PMI BtoB avec une activité rentable depuis au moins 3 ans.

— Critères d'éligibilité

Pour bénéficier de l'accompagnement financier par Saint-Gobain, l'entreprise doit répondre aux conditions suivantes :

- 3 derniers bilans de l'entreprise positifs,
- un Business Plan à 3 ans démontrant des créations d'emploi (entre 4 et 30 sur la période).

Le secteur d'activité de la PME/PMI ne doit pas créer un conflit d'intérêt avec les activités du Groupe.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

En se basant sur un Business Plan à 3 ans, chaque emploi créé sera valorisé à hauteur de 5 000 €.

Les dossiers suivis ambitionnent de créer entre 4 et 30 emplois soit un prêt compris entre 20 000 et 150 000 €.

Le prêt est sans demande de garantie ou caution personnelle et sans frais de dossier.

Pour quelle durée ?

Le prêt est au taux de 1,5%, remboursable sur 7 ans, avec la possibilité de 2 ans de différé « terme échu », soit 3 ans dans les faits.

Quelles sont les modalités de versement ?

Les versements se font par tranches selon les besoins et le calendrier de création des emplois. A noter l'affectation libre = avance de trésorerie pour soutenir le Besoin en Fonds de Roulement BFR au démarrage du projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

La demande est à faire auprès de Saint - Gobain Développement.

Le montage du dossier prend entre 2 et 3 mois.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 100 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.

Organisme

SG DEVELOPPEMENT Saint-Gobain Développement

- La Tour Saint Gobain
12 place de l'Iris
92096 COURBEVOIE Cedex
E-mail : sgdevmontparnasse@saint-gobain.com
Web : [www.saint-gobain.com/...](http://www.saint-gobain.com/)